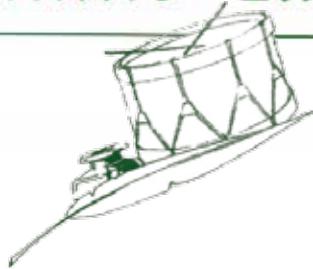




# «Plume-Tambour»



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE VILLIERS-SOUS-GREZ - DÉCEMBRE 2025 - N°128

## Sommaire

- P 02 Édito
- P 03 Conseils municipaux
- P 08 Rôle des élus
- P 09 ACTUALITÉS
- P 09 Projets participatifs et à venir
- P 11 Portrait d'une brocanteuse
- P 12 HIER
- P 14 INFOS UTILES
- P 16 VIE ASSOCIATIVE ET MANIFESTATIONS CULTURELLES
- P 18 Marché de Noël
- P 20 INFOS PRATIQUES

• Thierry Masson et le Conseil municipal  
sont heureux de vous inviter  
à la cérémonie des vœux  
le dimanche 11 janvier à 15h00  
au Foyer Jean-Louis Garban



© Silvie de Clerck

Et pour les enfants rendez-vous le 14 décembre à 16 h00  
avec Cendrillon, son prince et... le Père Noël !



# Édito

Chères Villaronnes, Bussotines, chers Villarons, Bussotins,

C'est avec une grande fierté que nous avons appris que Villiers-sous-Grez figure à la douzième place du classement des villages où il fait bon vivre en Île-de-France. Une belle reconnaissance pour notre commune, qui reflète non seulement la qualité de notre environnement, mais aussi l'engagement collectif de ses habitants.

Ce résultat, au-delà du simple chiffre, traduit une réalité que nous ressentons chaque jour : un village vivant, accueillant et attaché à son identité rurale. Ici, la nature est à portée de pas, la forêt nous entoure, les chemins invitent à la promenade et la convivialité n'est pas un mot vide de sens.

Si Villiers-sous-Grez séduit, c'est grâce à la combinaison d'un patrimoine préservé, d'une vie associative dynamique et d'une solidarité quotidienne. Nos écoles partagées avec Recloses, nos événements communaux, nos bénévoles, nos artisans, éleveurs et agriculteurs locaux contribuent tous à ce "bien vivre" que beaucoup nous envient.

Ce classement nous honore, mais il nous engage aussi. Préserver cet équilibre entre nature, patrimoine et modernité reste notre priorité. Les projets d'aménagement durable récemment présentés par le Parc Naturel Régional du Gâtinais, les travaux sur nos infrastructures (comme la future station d'épuration à filtres plantés de roseaux), ou encore les initiatives écologiques comme la création de vergers et le soutien à des associations œuvrant pour une autosuffisance, participent à cette ambition : assurer un avenir harmonieux à notre village, sans renier son âme.

Merci à toutes celles et ceux qui, chaque jour, font de Villiers-sous-Grez un lieu où il fait bon vivre — et surtout un bon vivre ensemble.

Bien à vous,

*Thierry Masson  
Maire de Villiers-sous-Grez*

## Jusqu'à quelle date peut-on s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter aux élections municipales de mars 2026 ?

Pour voter sur votre commune si vous ne figurez pas sur les listes électorales, vous devez vous inscrire au plus tard le 6 février 2026 (le 4 février 2026 sur internet). Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré. (extrait Service Public).

# Résumé du Conseil municipal du 9 septembre 2025

*Les compte-rendus de Conseils municipaux sont consultables dans leur version intégrale sur notre site : [www.villierssousgrez.fr](http://www.villierssousgrez.fr)*

Monsieur le maire propose d'ouvrir la séance en donnant la parole aux propriétaires du nouveau centre de bien-être installé à Villiers-sous-Grez au 4 rue de l'église, afin qu'ils présentent leur activité.

## Présentation par Yves et Soha

Yves et Soha remercient chaleureusement le maire pour l'accueil réservé à leur projet au sein de la commune. Les travaux d'aménagement ont pris plus de temps que prévu, mais sont désormais achevés. Yves, coach diplômé, exerçait auparavant à Paris où il supervisait plusieurs salles de sport.

Le centre est équipé de machines d'électrostimulation, sauna, et propose diverses formules bien-être. Des activités variées ainsi qu'un service de restauration sur place et de livraison à domicile sont également offerts.

La zone de chalandise visée inclut les villages avoisinants.

L'inauguration a connu une belle affluence, notamment de nombreux habitants de Villiers venus découvrir la transformation des lieux, autrefois occupés par un bar.

## DÉLIBÉRATIONS

### ■ Passage d'engins agricoles grande largeur rue Gabriel Bachet

Cet été, il a été observé que des engins agricoles de grande largeur ont circulé dans les rues Gabriel Bachet et René Lefebvre.

M. le maire informe le Conseil qu'une réunion est programmée en octobre avec l'ARD en vue d'interdire ces passages.

La délibération est ajournée afin que les membres puissent statuer en tenant compte des recommandations de l'ARD.

### ■ Vitesse excessive chemins communaux

Des administrés souhaitent interpeller le Conseil municipal au sujet de la vitesse excessive constatée dans les chemins communaux et qui occasionnent des désagréments pour les riverains.

Monsieur le maire suggère de recouvrir le calcaire par un matériau adapté ou de poser des panneaux 20 kilomètres heure.

✓ Les membres votent à la majorité la pose de panneaux à 6 voix pour, 5 contre et 2 abstentions.

### ■ Projet vidéoprotection contre les dépôts sauvages

Le maire signale le problème persistant des dépôts sauvages et propose le dépôt d'un dossier de vidéoprotection auprès des services concernés.

✓ Tous les membres approuvent, à unanimité, cette démarche.

### ■ Retrait de la boîte postale de dépôt 4 rue de l'église

Monsieur le maire présente au Conseil municipal le courrier émanant de La Poste par lequel il est envisagé de retirer la boîte à lettres dédiée au dépôt du courrier, sise au 4 rue de l'Église à Villiers sous Grez. En effet, La Poste indique que cette installation a fait l'objet d'une étude approfondie, durant plusieurs semaines ; cette dernière a révélé une absence notable de dépôts.

✓ Après en avoir délibéré, les membres votent à l'unanimité le retrait de ladite boîte.

## INFORMATIONS

### • Yves Loir - Travaux et personnel technique

Durant l'été, les agents municipaux ont été mobilisés pour divers chantiers :

> Travaux dans l'école

> Remises en état au foyer

> Mise en conformité de plusieurs installations  
Le contrat de travail à durée déterminée (CDD) d'Olivier se termine fin octobre. Monsieur le maire et Yves Loir proposent de le prolonger jusqu'à fin décembre, en raison des incertitudes liées à la durée d'indisponibilité de Benoît.

Par ailleurs, il est proposé d'ouvrir un poste d'agent technique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Cette proposition sera soumise à la commission des finances, puis à une délibération du Conseil en octobre.

### • Laëtitia Lepaisant - Intervention de "Ville à Joie"

L'association Ville à Joie a contacté Laëtitia pour organiser une journée d'animation sur la commune. Objectif : proposer un moment de convivialité tout

en rendant accessibles plusieurs services :  
> Aide administrative via France Services  
> Tests de glycémie et autres dépistages  
Le Conseil donne son accord pour la tenue de cette journée le 11 octobre 2025.

- **Emmanuelle Sormail - Locations saisonnières et événement - Réunion des loueurs occasionnels**  
Une réunion est programmée le samedi 20 septembre à destination de tous les loueurs identifiés sur la commune.

Objectifs :

Rappeler les obligations légales à la suite des derniers décrets.

Encourager la mise en place d'un règlement intérieur précisant les règles locales (stationnement, nuisances sonores, gestion des déchets).

Un rappel est fait concernant la taxe de séjour : Les plateformes (Airbnb, Booking...) ont l'obligation de la collecter auprès des loueurs et de la reverser à l'Office de Tourisme de la CCPN, qui en assure ensuite la répartition avec la Région.

## TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

### • Étienne Bréhier - Commission Environnement

#### Pressage des pommes - 1, 2 et 3 octobre 2025

L'opération sera assurée par les personnes ayant suivi la formation dispensée par le Parc. Étienne veillera au bon déroulement du planning, mais ne pourra pas être présent de manière continue. Il de-

mande l'installation d'un tuyau d'arrosage ainsi que deux barrières pour sécuriser le site.

## QUESTIONS DIVERSES

### • Problème de dépôts sauvages en forêt

La mairie a été saisie par l'association Sauvebois au sujet de dépôts récurrents dans la forêt.

Il est envisagé d'installer un piège photographique, fourni par le PNRG, pour surveiller la zone.

Étienne Bréhier a déjà mené des essais, mais les résultats ont été peu concluants (photos floues, déclenchements non pertinents).

De nouveaux essais seront envisagés, sous réserve d'obtenir les autorisations nécessaires.

### • Mare de Busseau

Étienne Bréhier a réalisé un nettoyage partiel de la mare, conformément aux recommandations du PNRG.

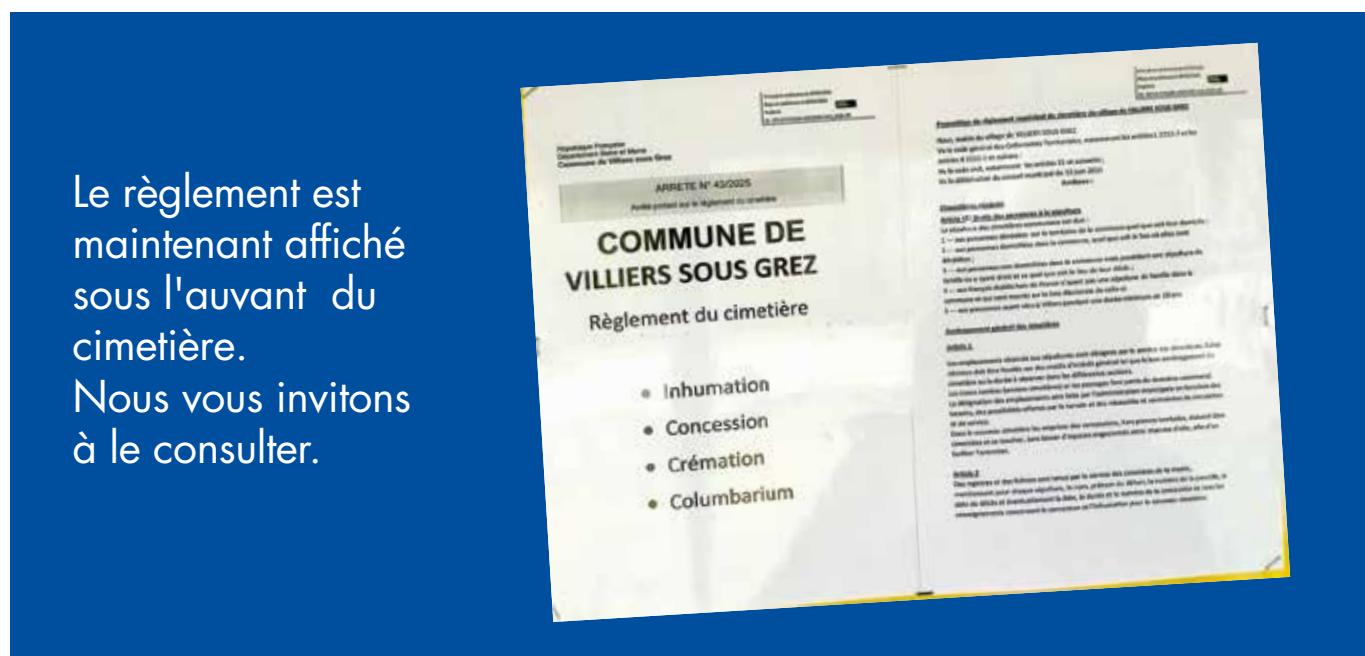
La végétation le long des murs a été en partie dégagée.

Le curage complet est prévu par les services techniques avant la fin de l'année.

Il est également proposé de planter des roseaux issus de la station d'épuration.

### • Présence de chauves-souris

À la suite d'un signalement d'un habitant de la rue de Larchant, un comptage de chauves-souris a été réalisé. Plusieurs espèces ont été identifiées.



# Résumé du Conseil municipal du 7 octobre 2025

## DÉLIBÉRATIONS

### ■ Versement des indemnités de secrétariat et loyer d'immeuble à la commune de Villiers

Monsieur le maire souhaite revoir les montants des heures de secrétariat et le loyer au RPI. Il propose la somme de 5 300 € pour les heures de secrétariat au lieu de 3 500 € et la somme de 12 120 € pour la location de la salle cantine au lieu de 13 920 €.

✓ Les membres approuvent à l'unanimité le montant de 5 300 € pour les heures de secrétariat et le montant de 12 120 € pour la location.

### ■ Révision de la charte du PNR

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver sans réserve la Charte révisée du Parc naturel régional du Gâtinais français 2026-2041 ainsi que les annexes correspondantes dont le projet de statuts modifiés du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Gâtinais français ce qui vaut demande d'adhésion au syndicat mixte d'aménagement et gestion du parc. Le Conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

### ■ Délégation des travaux d'éclairage public au SDESM

Considérant l'APS (Avant-Projet Sommaire) réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet de remplacement des armoires d'éclairage public : rue de Larchant, rue de la Garenne, Chemin de fontainebleau, rue du Buisson et Hameau de Busseau (montant des travaux estimé d'après l'APS à 21 095 € HT et 25 314 € TTC subventionné à 9 838 €).

✓ Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le programme de travaux et les modalités financières d'après l'APS.

### ■ Devis SAUR

Monsieur le maire présente des devis SAUR concernant le busage du moulin à vent 52 513,44 € TTC, le changement plomb rue de la Garenne 7 153,70 € TTC, de la borne gros débit 35 444,73 € TTC.

✓ Les membres votent, à l'unanimité, les devis SAUR.

### ■ Droit d'affouage

(privilege accordé aux habitants d'une commune de prélever du bois dans une forêt communale, basé sur une décision du Conseil municipal et encadré par le Code forestier).

Le maire expose à l'assemblée qu'une demande d'affouage a été formulée par un administré, portant sur des parcelles communales.

✓ Le Conseil municipal décide à l'unanimité de refuser la demande d'affouage, en raison de l'approche de fin de mandat.

### ■ Révision des emprunts

M. le maire donne connaissance au Conseil municipal de l'état d'avancement des travaux du programme d'investissement de la Station d'épuration. Il rappelle que l'exécution de ce programme comporte pour la Commune la nécessité de recourir à l'emprunt dans l'attente du recouvrement de :

- Subventions pour un montant de 1 078 907 €
- La TVA pour un montant de 318 794 €

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et après échange de vues décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie-Picardie, l'attribution d'un prêt Avance TVA/Subventions d'un montant de 600 000 €.

Les conditions de ce prêt sont les suivantes :

- Montant : 600 000 €
- Durée : 36 mois
- Périodicité des intérêts : trimestrielle
- Taux : variable
- Index de référence : Euribor 3 mois - si l'Euribor est inférieur à 0, il sera alors réputé égal à 0
- Marge sur index : 0,76 %
- Remboursement du capital : in fine
- Remboursement anticipé : total ou partiel possible à tout moment sans indemnité
- Frais de dossier : 600 €

La Commune de Villiers-sous-Grez s'engage à verser 600 € de commission de mise en place, payables en une seule fois et déduits du montant du crédit dès la mise à disposition des fonds, majorés de la TVA s'il y a lieu.

La Commune de Villiers-sous-Grez s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les im-

positions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

La Commune de Villiers-sous-Grez s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

✓ Le Conseil municipal, à l'unanimité, confère toutes délégations utiles à M. le maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

### ■ Délibération n°84/2025 - Crédit d'emploi

Le maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi au grade d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 01/01/2026,

✓ Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du maire, de modifier ainsi le tableau des emplois, d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### ■ Acquisition terrain ENS sablière

Une parcelle en bordure de la sablière est à vendre, elle est en Espace Naturel Sensible. Prix d'acquisition 3 000 €.

✓ Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

## INFORMATIONS

### • Pressage des pommes

L'atelier de pressage de pommes s'est déroulé avec succès début octobre devant le foyer Garban, avec 400 litres pressés en tout. Les écoliers de petite et moyenne section sont allés ramasser les pommes dans le jardin de M. Chaise (chemin de la Messe). Cette récolte a permis de presser 50 litres de jus de pomme que les enfants se sont répartis.

• Les travaux de mise en conformité aux normes électriques et PMR de la Maison des Associations du 3 rue de Larchant seront réalisés fin 2025 et début 2026.

## Résumé du Conseil municipal du 4 novembre 2025

### DÉLIBÉRATIONS

#### ■ Modification d'un chemin rural

M. le maire présente les échanges avec Monsieur Jérôme Champion agriculteur à Villiers-sous-Grez concernant sa demande d'échange de parcelle d'un chemin rural.

Cet échange porterait sur le chemin compris entre la parcelle F 676 et F 685 contre une surface égale à prendre sur la parcelle E 724, le long de la parcelle boisée E 723.

✓ Le Conseil municipal décide à l'unanimité de demander à M. le maire d'ouvrir la procédure pour :

- mettre à disposition des administrés un cahier de recueil des observations pendant 1 mois ;
- proposer et organiser un échange de terrain aux conditions de la loi, afin de garantir la continuité du chemin rural, sans réduction de largeur et permettant au minimum le passage d'un tracteur avec broyeur ;
- de vérifier que le terrain cédé à la commune soit dépourvu de bail, de droits ou servitude, permettant

son intégration comme chemin rural ;

- de répartir les frais ;
- d'autoriser le maire à réaliser le dossier et la procédure, à signer les documents nécessaires.

#### ■ Chemin d'exploitation

Concernant la demande relative au chemin d'exploitation, il apparaît que cette décision n'est pas de la compétence du Conseil municipal. Après avoir échangé avec les agriculteurs, M. le maire a obtenu que le chemin d'exploitation dit « les Fourneaux » soit raccordé au chemin de la Chapelle. Il tient à remercier les agriculteurs pour avoir pris en compte cette demande.

#### ■ Intégration du budget annexe CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal qu'en application de l'article L.123-4 du Code de l'action sociale et des familles, pour les communes de moins de 1 500 habitants, le CCAS peut être dissous par délibération du Conseil municipal.

Le CCAS dispose actuellement de son propre bud-

get, au même titre que le RPI. L'objectif de la délibération proposée est d'envisager l'intégration de ce budget annexe au budget général de la commune. Mesdames Christine Groetzinger et Catherine Céraudo apportent des précisions sur le fonctionnement du CCAS :

- Le CCAS est administré par un conseil d'administration composé du maire, président de droit, de quatre conseillers municipaux, ainsi que de quatre membres extérieurs au Conseil, volontaires et bénévoles, désignés selon des critères précis.
- Ces membres sont soumis à une obligation stricte de confidentialité concernant les dossiers examinés.
- Le Conseil municipal n'intervient ni dans la gestion budgétaire, ni dans la mise en œuvre des actions sociales du CCAS.
- Le CCAS peut être amené à traiter des dossiers sensibles et confidentiels, sans en référer au Conseil municipal. En cas de dissolution du CCAS, le traitement de ces dossiers relèverait alors du Conseil municipal, impliquant leur mention au compte rendu et, par conséquent, la perte de la confidentialité requise pour ce type de situations.
- ✓ Le Conseil décide de ne pas intégrer le budget du CCAS au budget général de la commune.

Résultat du vote : 0 voix pour, 3 abstentions, 11 voix contre.

## INFORMATIONS

- Monsieur le maire présente au Conseil municipal le bilan financier relatif au local paramédical situé 27 rue Gabriel Bachet.

L'examen du compte retracant le remboursement des prêts et la perception des loyers fait apparaître un solde débiteur de 1 880 €. Monsieur le maire précise que les conseillers devront se prononcer au prochain Conseil municipal de décembre sur le coût du loyer qui sera appliqué pour les locaux paramédicaux.

- Organisation des manifestations à venir

### Marché de Noël

Le marché de Noël se tiendra le 6 décembre, de 14h00 à 19h00.

Une vingtaine d'exposants est attendue. Un food truck sera présent, et le café "Les Trois Tilleuls" sera exceptionnellement transféré au foyer communal. La journée se clôturera par une soirée musicale or-

ganisée au foyer.

M. Yves Loir demande que l'association Les Trois Tilleuls formule ses demandes de matériel (tables, scène, etc.) en amont, afin d'éviter toute modification de dernière minute.

### Repas des aînés et Noël des enfants

Le repas des aînés aura lieu le 14 décembre au restaurant de la Dame Jouanne, à Larchant, et réunira 38 participants. 80 colis seront distribués par le CCAS à cette occasion. Le Noël des enfants est également programmé pour le 14 décembre.

### Cérémonie des voeux

La cérémonie des voeux du maire se tiendra le 11 janvier 2026 à 15h00.

## TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

- Le personnel enseignant tient à remercier Étienne Bréhier pour l'animation autour de la pomme, qui a permis aux enfants de récolter des pommes, assister au pressage et emporter une bouteille de jus de pomme.

M. Étienne Bréhier précise que, compte tenu du coût de l'assurance communale liée à l'utilisation du pressoir, il serait souhaitable d'étudier la possibilité de rattacher cette activité à l'assurance de l'Amicale Villaronne.

Il rappelle que la participation demandée aux participants ne permet pas de couvrir entièrement les frais, le montant de l'assurance s'élevant cette année à 150 €.

- Une réunion de travail s'est tenue sur le terrain communal situé à la sortie du village, route de la Chapelle, afin d'envisager la création d'un espace de stationnement.

Il a été constaté qu'une partie du terrain ne pourra pas être aménagée et devra rester en zone de jardin. Des arbres fruitiers y seront plantés.

La zone de stationnement serait réalisée à l'aide de dalles alvéolées, limitant ainsi les travaux de terrassement.

L'Agence routière départementale (ARD) a par ailleurs demandé la pose d'un panneau "STOP" à la sortie de cet espace de stationnement.

M. Gabriel Massart dresse un bilan succinct des deux concerts récents :

- Concert Pro Quartet du 29 septembre. Organisé à la suite d'une déambulation à vélo des musiciens et du public, cet événement a attiré un public plus jeune que lors des éditions précédentes.

- Concert Prélude du 2 novembre. Environ 80 personnes y ont assisté, dont plusieurs venues des départements limitrophes, découvrant ainsi pour la première fois Villiers.

Des élus des communes voisines étaient également présents.

#### Permanences entre les fêtes de fin d'année

Yves Loir du 22 au 26 décembre

Christine Groetzinger du 26 au 30 décembre  
Laetitia Lepaisant du 30 décembre au 4 janvier 2026

#### QUESTIONS DIVERSES

M. Thomas Bonfils informe le Conseil qu'une exposition sur la vie des gens du voyage se tiendra prochainement au café "Les Trois Tilleuls". Cette initiative est organisée en partenariat avec le MRAP et la LICRA.

.....

## Le rôle des élus locaux



Être élu, c'est avant tout servir l'intérêt général. Les élus représentent les habitants et veillent, à travers leurs décisions, à améliorer le cadre de vie, à gérer les finances publiques avec responsabilité et à préparer l'avenir de la commune.

Ils sont à l'écoute des besoins de chacun, arbitrent les priorités, impulsent des projets et assurent le bon fonctionnement des services municipaux.

Leur engagement repose sur des valeurs de proximité, de transparence et de dialogue. Ensemble, ils forment une équipe au service de tous, animée par une même ambition : faire vivre la démocratie locale et contribuer au bien-être collectif.

### Charte de l'élu local

1- L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2- Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt personnel, direct ou indirect.

3- L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à délibération, il s'engage à se déporter.

4- L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat à d'autres fins.

5- Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de tout comportement portant atteinte à la considération du mandat ou de la collectivité.

6- L'élu local s'engage à faire preuve d'assiduité dans sa participation aux instances de la collectivité .

7- L'élu local rend compte régulièrement de son action et des décisions prises dans le cadre de ses fonctions aux citoyens de la collectivité.



La région Île-de-France nous subventionne sur ces projets

Des panneaux solaires rue Gabriel Bachet **33 000 €**

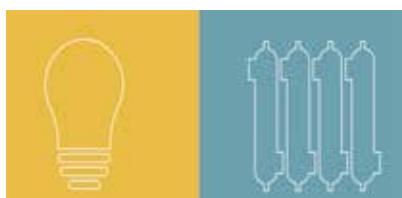


En cours

Subventions : **1 000 €**



Eclairage, subventions : **1 000 €**



Subvention : **6 000 €**

Matériel pour le foyer J.-L. Garban.  
Lave-verres,  
lave-vaisselle,  
armoires frigo,...



## Mot du maire Les projets à suivre

Ce plume tambour est l'avant-dernier de notre mandature, je continue à mettre quelques infos pour les volontaires à la prochaine mandature.

Voici les projets auxquels il serait souhaitable que la nouvelle équipe donne suite :

- ➊ La toiture de l'église qui se déroulera sur toute l'année 2026
- ➋ Les extracteurs de fumée pour le foyer J.-L. Garban
- ➌ Le changement de chaudière J.-L. Garban ou chaufferie de l'ensemble des bâtiments communaux.
- ➍ L'aménagement de la cuisine du foyer J.-L. Garban
- ➎ L'équipement de panneaux photo voltaïques proches du foyer pour une autoconsommation
- ➏ La petite aire de stationnement et le ralentisseur au bout de la rue Gabriel Bachet, ainsi qu'un verger
- ➐ L'écluse et les ralentisseurs rue René Lefèvre
- ➑ L'étude de voirie communale Villiers-Lachant, Villiers-Recloses.

Me concernant, j'aiderai volontiers la prochaine mandature sur les chemins, les parcelles sans maître, l'embellissement du village.

## En période de Grand Froid

Le grand froid demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.



Si je fais des efforts physiques en plein air, je risque d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.

Quand je sors je me couvre suffisamment afin de garder mon corps à la bonne température.



Je limite les efforts physiques, comme courir.



Je chauffe mon logement sans le surchauffer et en m'assurant de sa bonne ventilation.



Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le 115

## Chantier Participatif pour les chemins de Villiers



Un petit groupe de Villarons et Villaronnes bénévoles se sont réunis le 1<sup>er</sup> Octobre dernier pour améliorer la qualité des chemins avant l'hiver.

Ils ont bouché les trous de quelques chemins grâce à des cailloux de calcaire compactés.

Vous pourrez admirer le travail notamment sur le chemin de Fontainebleau qui va du parking de la rue Creuse jusqu'à la forêt. Un très grand merci à tous ceux qui ont participé à la cagnotte et qui ont aidé d'une façon ou d'une autre.

C'était une expérience intéressante que l'on pourrait reproduire maintenant que l'expérience est acquise.

François Lechevalier



## Service civique

Anaëlle Le Golvan

J'ai 20 ans et j'habite à Villiers-sous-Grez depuis que je suis née. J'ai obtenu mon bac technologique en filière sciences et technologies de laboratoire option biotechnologie au lycée Uruguay à Avon. J'ai ensuite entrepris une licence d'anglais à Lorient et dans le cadre de ces études, j'ai effectué un semestre Erasmus en Irlande à l'Université de Galway. Je suis actuellement en année de céüre car j'envisage une réorientation dans le domaine de l'information et de la communication afin de tenter ma chance aux concours des écoles de journalisme. J'ai décidé d'effectuer mon service civique au sein de la commune de Villiers-sous-Grez pour organiser et animer avec les équipes municipales des activités scolaires à l'école maternelle, ainsi que des évènements festifs et culturels locaux. Il me tient à cœur de m'engager pour le bien-vivre dans la commune de mon enfance afin de promouvoir le tissu associatif déjà existant et participer à l'engagement de la municipalité pour l'environnement.

## Portrait d'une brocanteuse

Villaronne depuis 2018, Patricia Corapi qualifie son parcours professionnel de « couteau suisse » allant de la mode chez Agnès B à la gestion administrative et comptable de l'entreprise familiale en passant par la logistique, entre-autre. Mais ce qui l'intéresse depuis toujours c'est chiner. Sans doute y avait-il un chaudron de cette potion dans la maison de son enfance puisque son frère exerce également le métier de brocanteur et que tous deux échangent beaucoup sur leur passion commune.

Une première boutique s'est installée rue de l'Eglise il y a 3 ans puis, lorsque ce local a été mis en vente, Patricia a demandé à son mari, couvreur zingueur, de pousser ses outils pour installer sa boutique dans une dépendance de la maison familiale au 42 de la rue de Larchant.

Disposées dans cet espace annexe, sous un auvent et dans le jardin, vous y trouverez les pièces rares ou « coup de cœur » que Patricia a découvertes pendant ses pérégrinations en province, Perche, Vendée... Elle achète aussi bien aux particuliers qu'à des collègues brocanteurs, s'intéresse aux objets d'arts de la table, de décoration intérieure ou extérieure et aux meubles mais avec modération, faute de place.

Venez vite découvrir une incroyable diversité de styles, de matières et de couleurs, de curiosités... disposée avec goût pour le plus grand plaisir des yeux et peut-être vous laisser aller, vous aussi, à un coup de cœur.

Françoise Hubert



# Ça s'est passé à Villiers...



Awa, une soliste de Villiers nous a fait l'honneur de chanter la marseillaise.

## Cérémonie du 11 novembre

En ce 11 novembre, nous commémorons la fin d'une guerre qui devait être la « der des ders ». Nous rendons hommage à tous ceux qui ont combattu, souffert et donné leur vie pour que la paix triomphe.

Mais plus d'un siècle après, force est de constater que l'homme n'a pas de mémoire. L'Ukraine, Gaza, le Mali, et tant d'autres régions du monde continuent de brûler sous les mêmes flammes : la haine, la peur, l'oubli. Les frontières changent, les visages changent, mais les mêmes erreurs se répètent.

L'humanité semble condamnée à redécouvrir sans cesse les ravages qu'elle s'inflige à elle-même. Et pourtant, notre devoir de mémoire reste essentiel. Car se souvenir, c'est refuser la banalisation de la violence. C'est rappeler que derrière chaque chiffre, chaque tête, il y a des vies, des familles, des espérances brisées.

Aujourd'hui, nous pensons aussi aux victimes du terrorisme, à celles du 13 novembre 2015 — au Bataclan, dans les rues de Paris — mais aussi à

celles de Charlie Hebdo, tombées pour la liberté d'expression et pour nos valeurs républicaines. Dix ans ont passé, mais la douleur demeure, tout comme la nécessité de défendre ce qui nous unit : la paix, la liberté, et la dignité humaine. En ce jour du souvenir, puissions-nous porter haut la mémoire et la paix, non pas comme des mots, mais comme un engagement.

Que l'homme retrouve enfin la mémoire de l'humanité.

Thierry Masson

## Réunion publique sur les prochaines élections municipales



## Un Triathlon avec un temps idéal



# ... et toujours une programmation de grande qualité

## Le Promenoir



## Proquartet



## Orchestre National d'Île-de-France



## Spectacle voyage



## Atelier d'animation



## Festival des films documentaires

Un succès pour cette programmation en novembre qui a rencontré un public nombreux, conquis par cette forme de cinéma peu médiatisée. Le fil conducteur de ces réalisations était l'humain dans ses relations entre soi et les autres, les animaux, la nature. Au programme « Une force irrésistible » de Guy Baudon, « Eve » de Manuel Schapira et « #Valdimir » de Gérôme Delafosse.

La grande majorité du public est resté pour les débats, très impressionné par ces œuvres cinématographiques. Cela a ensuite permis à beaucoup d'échanger avec les réalisateurs et de faire part de leur intérêt, de leurs émotions, de leur admiration.

Ce fut un très beau moment partagé. Une expérience à renouveler.

Françoise Hubert

# NOUVELLE FILIÈRE DE RECYCLAGE

## DES POÊLES ET CASSEROLES USAGÉES



### QUE FAIRE DE MES ANCIENS PRODUITS ?

- ! Rayées ou fissurées, toutes les poêles et casseroles de toutes les marques, peuvent désormais être recyclées,
- ☛ Triez-les dans le nouveau contenant dédié en point de collecte, pour qu'elles soient recyclées,
- ✗ Ne les jetez plus avec vos ordures ménagères ou dans votre bac jaune !



#### PRODUITS ACCEPTÉS

De toutes les marques, en aluminium, en acier ou en inox...



Poêles, casseroles et couvercle en métal



Cocottes-minute, faitouts, marmites



Moules à gâteau et à tarte, sauteuses, woks



#### PRODUITS INTERDITS



Couvercles et plats en verre, en grès ou en céramique



Les couteaux, les couverts et ustensiles

### POURQUOI TRIER ?

**Chaque geste compte :** recycler ses poêles et casseroles usagées permet concrètement :

- ✓ De participer activement à la réduction des déchets,
- ✓ Un recyclage à haute valeur ajoutée selon des standards stricts de qualité, pour tous les matériaux et tous les revêtements anti-adhésif,
- ✓ De réutiliser la matière notamment pour la fabrication de nouvelles poêles en aluminium recyclé, en France !



## Fraude à la rénovation



Face à l'engouement suscité par les aides gouvernementales telles que MaPrimeRénov', des entreprises peu scrupuleuses tentent de tirer profit du secteur de la rénovation énergétique.

Les arnaques les plus fréquentes sont de l'ordre des devis non conformes, labels RGE mensongers, manquements aux droits des consommateurs (ex : délai de rétractation de 14 jours). Ces fraudes à la rénovation peuvent intervenir à chaque étape du projet.

### Les types de démarchage



#### Par téléphone

Le démarchage téléphonique est interdit par la loi ! Les administrations ne vous démarcheront jamais pour des travaux ! Aucune entreprise ne peut prétendre à être l'Agence nationale de l'habitat, ou tout autre organisme public pour vous démarcher.



#### Sur Internet

Sur les sites internet de rénovation, ne communiquez en aucun cas vos identifiants fiscaux ou vos coordonnées personnelles, sous risque qu'un tiers usurpe votre identité.



#### A domicile

Ne signez aucun document lors d'une visite à domicile

### Nos conseils pour éviter les arnaques

- Ne signez jamais un devis dans la précipitation.** Prenez le temps de comparer les offres de plusieurs entreprises. Un conseiller France Rénov' peut vous guider dans le choix de professionnels qualifiés.
- Créez votre compte de demande d'aide vous-même** sur [Monprojet.anah.gouv.fr](http://Monprojet.anah.gouv.fr) ou faites vous aider par la Maison France Services de votre secteur.
- Méfiez-vous des offres trop basses par rapport aux autres**, elles cachent souvent des prestations non conformes ou pratiques commerciales trompeuses.
- Ne signez la réception des travaux qu'une fois après avoir vérifié** que les équipements installés correspondent au contrat.

Avant de lancer vos travaux, rapprochez-vous systématiquement d'un conseiller France Rénov'. Il saura vous guider gratuitement sur les meilleures solutions pour votre situation.

Retenez qu'en cas de doute dans votre projet de rénovation énergétique, **vos interlocuteurs de confiance** sont : l'Espace Conseil France Rénov' de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine (01.64.79.25.53), les maisons France Services, ou encore les médiateurs de la consommation en cas de litige.

Si vous constatez une pratique frauduleuse, signalez-la sur le site Internet [signal.conso.gouv.fr](http://signal.conso.gouv.fr), ou rendez-vous à la [Maison du droit](#) la plus proche.



avec





Les 3 Tilleuls ont désormais un site internet.  
[www.cafeles3tilleuls.org](http://www.cafeles3tilleuls.org)  
A enregistrer absolument dans vos favoris !

buvettes & food trucks  
sur place

# Noël à Villiers

SAM 6 DECEMBRE • AU FOYER RURAL

**14H - 18H30**

Marché de Noël

(20 exposants, artisans et créateurs  
de la région)

**17H - 18H**

Conte de noël pour petits (et grands)

**20H30 - 00H**

Djettes et spectacle de jonglage



**Quelle que soit la saison, le café des 3 Tilleuls** reste ouvert le week-end pour vous accueillir dans une ambiance chaleureuse, conviviale et animée : les vendredis et samedis soirs, au 3 rue de Larchant de 18h30 à 21h00 (les plages d'ouverture sont réduites jusqu'au printemps!). Notre équipe de supers-shifters-bénévoles est au service : tous les âges, tous les styles, mais une régularité sur le service irréprochable !!!

La saison s'achève, nous avons eu droit pendant l'automne naissant à des concerts de Rockabilly, de musique argentine, de pop anglaise, de musique traditionnelle arabe ou brésilienne... mais aussi une magnifique expo des artistes de Maison Pénélope ou une soirée jeux de sociétés. Comment connaître le programme à l'avance ? Il suffit de suivre les réseaux sociaux ou de rester attentif aux publications de PanneauPocket.

Cette année encore, Les 3 Tilleuls organisent les festivités du Marché de Noël à Villiers-Sous-Grez : Le café et toute son équipe déménageront pour l'occasion au foyer, où vous trouverez un choix de bières, vins, vins chauds, softs et boissons chaudes, enfin des food truck seront sur place pour vous rassasier. Tous les ingrédients sont là pour que cette édition du marché de noël soit une réussite !

Thomas Bonfils

**le Samedi 13 Décembre 2025**

**L'Association Le Houblon Villaron**

**Vous invite**

**À la plantation d'un Verger Communal**

**Rendez vous à 10H**

**Rue Gabriel Bachet Direction La Chapelle**



Plus d'infos : lehoublonvillaron@gmail.fr

**La municipalité invite les enfants du village à venir fêter Noël le dimanche 14 décembre à 16 h00**

Un château immense, un jardin magnifique, un prince qui s'ennuie. Une jolie jeune fille, une belle-mère jalouse, deux sœurs tyranniques... Ajoutez un bal et une marraine aux pouvoirs magiques. Ça vous rappelle quelqu'un ?

La Cendrillon que Lucie Glinel raconte accompagnée de son violon, est un brin décalée et pleine de vie.

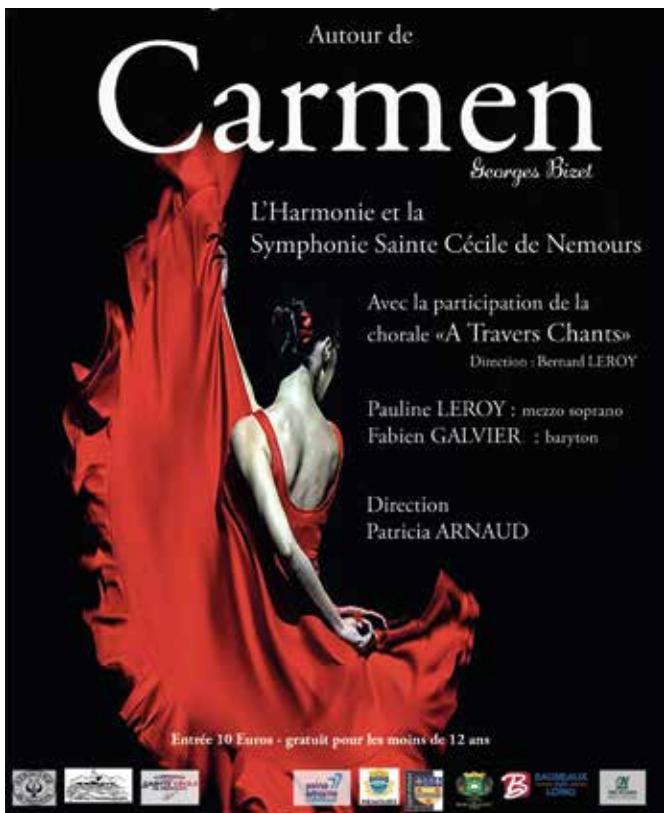
Lorsque le Prince l'aura retrouvée, nous partagerons un gouter, puis le Père Noël viendra distribuer des cadeaux.

La distribution de cadeaux se fera uniquement sur inscription. Des invitations nominatives ont été distribuées dans les boîtes aux lettres des enfants concernés.

Si vous n'avez rien reçu, veuillez vous manifester auprès de la mairie le plus rapidement possible.



**Le repas de Noël des aînés avec 38 participants aura lieu le 14 décembre au restaurant La Dame Jouanne à Larchant.**



Les dimanches 18 janvier et 22 février  
Renseignements  
Emmanuelle Sormail : 06 81 33 86 75

## Bonnes nouvelles

Nous vous invitons à venir partager ce moment privilégié d'écoute et de partage, durant lequel une comédienne ou un comédien nous fait l'amitié de venir lire à voix haute un texte qui lui tient particulièrement à cœur. La lecture est suivie d'un moment d'échanges et de convivialité, un verre à la main. Entrée libre.



**Samedi 3 janvier à 18h30**

**Jean-Pierre Becker lira 1984 de Georges Orwell**

Avec ce chef-d'œuvre absolu écrit au sortir de la guerre, qui raconte la lutte à mort de Winston Smith contre la dictature de "BIG BROTHER", Orwell nous propose une fable de politique-fiction. Plus le temps passe, plus la fiction semble s'effacer... au profit de la politique.

**Samedi 7 février à 18h30**

**Séverine Vincent lira un chapitre de Popincourt de Léonard Vincent.**

Il nous plonge dans la Première Guerre Mondiale, dans la tête d'un poilu du 139ème régiment d'infanterie, un gamin du Cantal, la nuit de sa mort dans les tranchées.

## Cercle de lecture villaron



Les rencontres ont lieu le 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois (sauf en août) de 15h00 à 17h00 autour d'une petite collation.

Prochaines rencontres :

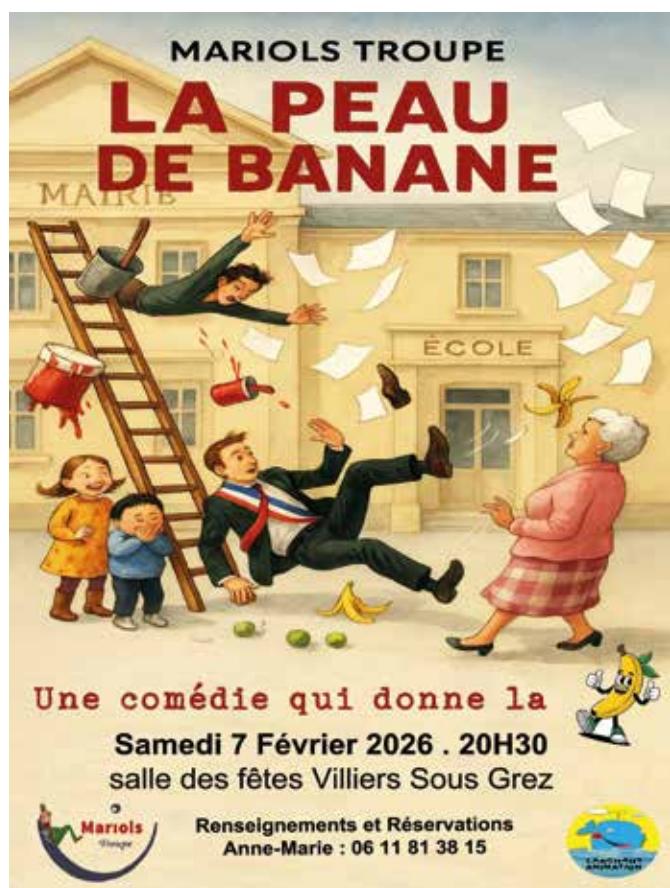
**samedi 20 décembre**

**samedi 17 janvier**

**samedi 21 février**

Pour des échanges littéraires toutes générations, avec des livres coups de ❤️ (fictions courtes, bio, essais, poèmes...). Pour un moment de plaisir et de conversation autour de lectures partagées à voix haute.

Comment participer ? Apportez un ouvrage que vous avez envie de recommander, sélectionnez un court extrait (3 minutes) à lire ou faire lire, dites en quoi il vous a plu... Tout simplement.



Entre maladresses, petites rancunes et rebondissements inattendus, les personnages glissent d'un problème à l'autre avec une énergie irrésistiblement drôle pour passer une bonne soirée. Portée avec brio par : Marie Dury, Marie-laure Boulleray, Anne-Marie Thibaut et Alain Dury

## Horaires de la mairie

lundi, mardi, jeudi : 13h30 -17h00 - samedi : 9h00 -12h00  
Tél. 01 64 24 21 03 - mairie@villierssousgrez.fr

## Permanences de nos conseillers municipaux

samedi matin : 10h00 -12h00

## Horaires de l'agence postale :

lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13h30 -16h30  
samedi : 10h00 -12h00 - Tél. 01 64 24 21 03

## Horaires de la bibliothèque

lundi : 16h00 - 18h00 - mercredi : 10h00 -12h00  
samedi : 16h00 -18h00

Vacances scolaires :

lundi : 16h00 - 18h00 - mercredi : 10h00 -12h00

Tél. 06 48 20 12 11 - [bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr](mailto:bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr)

## Horaires boulangerie

Lundi - mardi - jeudi - vendredi : 7h00 -13h00 et 16h00 - 20h00

Samedi - dimanche : 7h00 - 13h30 et 16h00 - 20h00

La boulangerie est fermée le mercredi

Collecte ordures ménagères : le mardi matin

## Collecte des bacs jaunes

le mercredi matin des semaines paires

10 et 24 décembre - 7 et 21 janvier 2026 - 4 et 18 février

*Entre deux Plume-Tambour, continuez de vous informer en consultant notre site internet : [www.villierssousgrez.fr](http://www.villierssousgrez.fr)*

La mairie et la Poste seront fermées  
les 26 et 27 décembre et les 2 et 3 janvier

## Etre porte-drapeau : un engagement pour la jeunesse

les porte-drapeaux sont des bénévoles, anciens combattants ou non, assurant lors des manifestations patriotiques le service du port du drapeau tricolore. De cette façon, hautement symbolique, le porte-drapeau rend hommage, au nom de la Nation française aux combattants et aux disparus. Il se doit donc d'exercer sa fonction avec dignité et constance.

La pérennisation de la fonction de porte-drapeau passe par la mobilisation des nouvelles générations. De plus en plus de jeunes ressentent le besoin de prendre le relais de leurs anciens pour assurer cette fonction essentielle.

Aussi, à vous qui aspirez à exercer cette noble fonction, des formations complètes théoriques et pratiques, dès 14 ans, permettent de devenir porte-drapeau, et d'assurer avec dignité votre rôle lors de manifestations locales, départementales ...

Contact à la mairie.

## Carnet

### NAISSANCE

Bienvenue à Charlie, Laëtitia, Delphine Hubert Pinheiro née le 30 juillet 2025

### DÉCÈS

Michel Thomas  
le 6 novembre 2025

*Si vous ne souhaitez pas voir vos évènements familiaux publiés, merci de nous en informer.*



## AGENDA ACTIVITÉS

6 décembre - 14h00 - p 18  
Marché de Noël

6 décembre - 18h30 - p 17  
Bonnes Nouvelles

13 décembre - 10h00 - p 19  
Plantation verger communal

14 décembre - 16h00 - p 18  
Noël des enfants  
Repas des anciens

20 décembre - 15h00 - p 17  
Cercle de lecture

21 décembre - 10h00 - p 19  
Réparation instruments à corde

11 janvier - 15h00 - p 1  
Vœux du maire

18 janvier - 15h00 - p 19  
Atelier couture

18 et 25 janvier - 16h00 - p 16  
La chorale chante Carmen

1<sup>er</sup> février - 10h00 - p 19  
Puces des couturières

7 février - 20h30 - p 17  
Spectacle *La Peau de banane*

17 février - 17h15  
Mardi Gras

